

'Esprit Cologny

Nº 30
Décembre 2025



© Laurent Broder

Une hotte bien remplie: garde d'enfants, sécurité, sports...

Découvrez les cadeaux du budget 2026



PLR

Les Libéraux-Radicaux Cologny

Vie communale et vie politique

Jules Munier, Président de la commission des finances, vice-président du PLR Cologny



On croit rêver. Les jeunes socialistes genevois ont eu l'idée de génie d'organiser une manifestation à Cologny le 22 novembre. L'objectif, publié sur les réseaux sociaux, était limpide: «*Les ultrariches détruisent la planète, on ne se laissera pas faire*». Et bim! Voilà désormais Cologny érigée en symbole du capitalisme et de la pollution mondiale. Il me semble pourtant que des généralisations un peu plus subtiles s'imposent. Cologny n'est pas représentative des ultrariches — et Genève non plus d'ailleurs! Rappelons que le canton compte entre 15 et 20 milliardaires, alors que la Chine et les États-Unis en totalisent près de 2000.

Il paraît tout aussi simpliste d'affirmer que le capitalisme encourageait systématiquement la pollution. Certes, la recherche du profit à court terme peut avoir des effets néfastes, mais l'accumulation de capitaux s'inscrit bien souvent dans un horizon long, parfois intergéné-

rationnel. L'incitation à thésauriser ou investir n'a donc rien d'un réflexe «court-termiste». Bref, la manifestation a finalement été annulée, transformée en rassemblement statique par décision du Conseil d'Etat.

Autre événement politique pour le moins déconcertant: la seconde tentative avortée d'élections municipales à Vernier. Avant même le décompte final, le service des votations a détecté, comme en mars dernier, des dizaines de bulletins probablement remplis par une même personne. Pas très rassurant... et surtout, quel gaspillage!

Au-delà de ces anomalies politiques, ce numéro — qui ne se veut pas polémique et qui sent bon les valeurs de Noël — vous propose un tour d'horizon de nos grands dossiers. Grâce à Igor Zacharia, vous découvrirez un article consacré à l'un de nos chantiers prioritaires: la sécurité. Notre Conseiller administratif, Édouard Cuendet, commentera les derniers

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRATIC

Certifié Charte Qualité
AGED

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestratic.ch

développements en matière de péréquation financière, un sujet crucial pour notre commune au vu des montants transférés.

Nous aborderons également le thème multiséculaire de l'amélioration des transports en commun, avec un focus sur les voies de bus présenté par Mihaela Verlooven et Olivier Girardet. Nathalie Schneuwly reviendra sur la nouvelle et brillante présidence du Conseil municipal assurée par Alexandre Mouton. Alexis Couninotis, notre représentant au Comité directeur du parti cantonal, décryptera les conséquences de la suppression du régime de la valeur locative, votée le 28 septembre dernier.

Marie-France Asensio, Nathalie Schneuwly et Carolyn Olsburgh détailleront pour leur part la nouvelle subvention «petite enfance» destinée aux familles en attente d'une place en crèche. Cette mesure, votée par

votre majorité PLR, fait suite à un projet lancé lors des Universités PLR 2024 et s'inspire du modèle de la commune — elle aussi PLR — de Chêne-Bougeries. Marie-France Asensio fera le point sur les derniers développements au Centre sportif de Cologny, et Olivier Girardet conclura avec les traditionnelles nouvelles du Conseil municipal.

Bonne lecture, et surtout, joyeuse pause hivernale.

*Le PLR
vous souhaite un
Joyeux Noël!*

Bulletin d'adhésion

Pour devenir membre de l'Association PLR de Cologny,
vous pouvez renvoyer ce coupon à notre case postale 107, 1223 Cologny ou par e-mail: cologny@plr-ge.ch
ou remplir le formulaire en ligne accessible par le QR -Code suivant:



Nom:	Prénom:
Adresse:	
Email:	Tél.:
Cologny le:	
Signature:	

Alexandre Mouthon,

Le premier président du Conseil municipal de la législature

Nathalie Schneuwly, Conseillère municipale et Première Secrétaire

Alexandre Mouthon est arrivé au Conseil municipal en cours de législature précédente, en avril 2022.



Très vite, il a su y trouver sa place. A défaut d'être à la Commission des finances, qu'il a rejoint en juin 2025, il s'est rapidement investi à la sécurité. Toujours à l'écoute des habitants, c'est naturellement qu'il a repris la présidence de la Commission de la sécurité à la fin 2023. Il a défendu un renforcement de la police municipale par l'engagement, tant de nouveaux agents que d'agents de sécurité privée, notamment au Pré-Byron et pour des rondes supplémentaires pendant les vacances scolaires. Sous sa présidence, de nouvelles caméras de surveillance ont également été implémentées, des contrôles de vitesse effectués sur la voie verte, l'achat d'un tapis pour mesurer la vitesse des trottinettes. Il a aussi participé à l'appel d'offres du nouveau camion de pompiers et a suivi le projet d'intégration de la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Cologny avec le Service d'Incendie et de Secours (SIS). Fort de son engagement sans failles, il a été bien réélu en mars 2025.

Ses compétences reconnues, nous l'avons choisi pour nous représenter à la présidence qu'il a placée sous le signe de la transparence. Il veut favoriser le débat par une collaboration et une transparence sans faille entre l'exécutif et le délibératif, entre les présidents de commission et les conseillers administratifs en charge des différents dicastères, afin

que puissent émerger les meilleures solutions pour notre commune et ses habitants.

Pour apprendre à se connaître, il a organisé une journée de «team-building» entre les Conseillers municipaux. De la parole aux actes, il a été servi.

Pour sa première séance de juin, l'Auberge du Lion d'Or a suscité un long débat, mettant fin à une législature de tergiversations. Il a su gérer les temps de parole de chacun pour que le Conseil municipal adopte une délibération permettant au Conseil administratif de clore ce dossier dans les meilleures conditions.

Et pour sa première séance de rentrée, il a conduit un long débat initié par une résolution PLR portant sur la création d'une voie de bus et vélos sur la route de Vandœuvres, réclamée depuis tant d'années. Là encore, il a dû arbitrer un débat animé qui devrait permettre au Conseil administratif d'initier enfin de vraies discussions avec le Canton.

Nous lui souhaitons une bonne suite dans sa nouvelle fonction.



Voie bus et vélos sur la route de Vandœuvres.

Il est temps de passer à l'action!

Olivier Girardet, Conseiller municipal et Président de la Commission des routes et des espaces publics

Mihaela Verlooven, membre du PLR de Cologny



Les bus sont régulièrement bloqués, forçant les élèves du cycle d'orientation de la Gradelle et de l'École de commerce Raymond-Uldry à descendre à la Croisée de Cologny pour continuer à pied.

En décembre 2011, le Conseil municipal a mandaté à l'unanimité le Conseil administratif pour réaliser une étude en vue de créer une voie de bus sur la route de Vandœuvres. Les plans ont bien été élaborés, et la volonté de concrétiser ce projet figurait même dans le discours de législature 2020–2025 du Conseil administratif. Pourtant, depuis, rien n'a réellement progressé.

Actuellement, l'absence de cette voie a une conséquence inacceptable: les bus sont régulièrement bloqués, forçant les élèves du cycle d'orientation de la Gradelle et de l'École de commerce Raymond-Uldry à descendre à la Croisée de Cologny pour continuer à pied.

Scannez ce code QR avec votre téléphone pour accéder à l'intégralité de la résolution du PLR de Cologny.



Les habitants subissent le même sort pour attraper les bus 1 et 9 à la Gradelle.

Fort de ce constat, le PLR de Cologny est déterminé à faire avancer ce dossier. C'est pour cette raison que nous avons déposé fin septembre un projet de résolution pour relayer la réalisation de cette voie de bus qui apportera des avantages majeurs, par exemple:

- Accessibilité améliorée: cette voie profitera aux transporteurs spécialisés pour personnes en situation de handicap.
- Fluidité accrue: les bus seront plus rapides et prévisibles, incitant à leur utilisation et réduisant les temps de trajet.
- Sécurité renforcée: la voie sécurisera les déplacements à vélo.

Il est maintenant pressant de soutenir ce projet, d'autant plus avec l'arrivée d'une troisième ligne de bus qui empruntera la route de Vandœuvres. Cela provoquera inéluctablement encore plus d'embouteillages.

Les élus PLR s'engagent à œuvrer pour fluidifier le trafic, offrir plus de fiabilité et de confort aux usagers ainsi que pour accroître la sécurité des cyclistes.

Cologny: l'éternelle vache à lait de la péréquation

Edouard Cuendet, Conseiller administratif en charge des finances

Pour 2026, la Commune de Cologny sera la plus importante contributrice à la péréquation financière intercommunale. Ce système est destiné à ponctionner les recettes des communes dites «riches» pour les reverser aux communes moins aisées par le biais d'un mécanisme d'une complexité effarante.

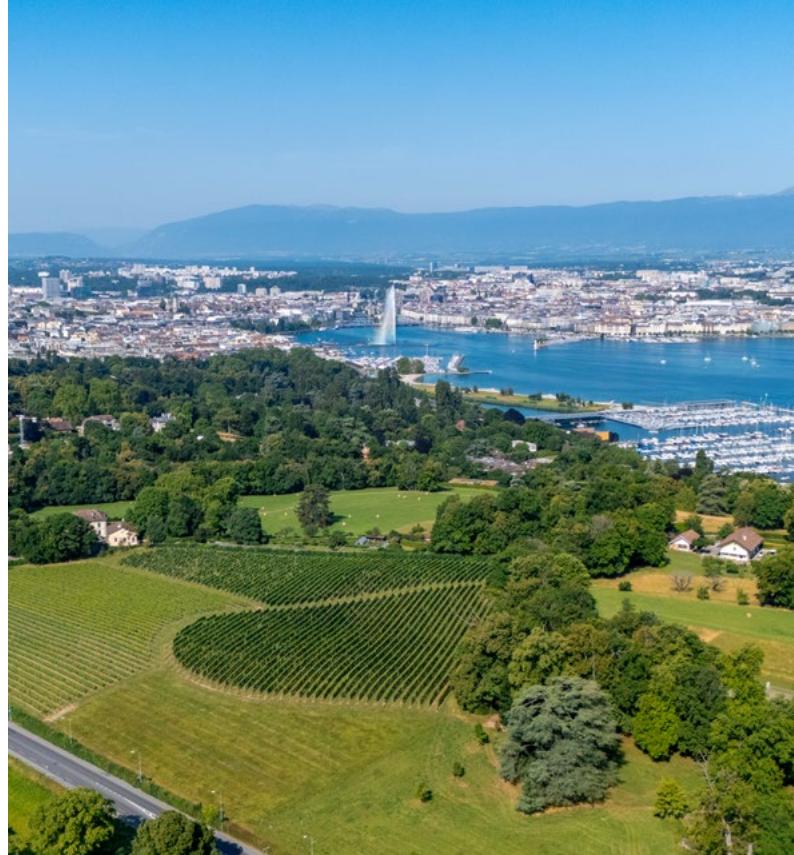


Ainsi, en 2026, Cologny versera plus de 24 millions de francs dans le pot commun, soit près de la moitié de ses recettes fiscales. Précisions au passage que les contribuables de Cologny n'ont pas leur mot à dire sur l'utilisation de leurs impôts par les communes bénéficiaires, ce qui pose un sérieux problème en termes d'exercice des droits démocratiques.

Confronté à une situation financière devenue précaire, après plusieurs années fastes, le canton de Genève a présenté un budget 2026 largement déficitaire, de plus de 750 millions de francs.

Parmi les dépenses prévues figurent les 544 millions que Genève devra payer aux cantons bénéficiaires de la péréquation financière intercantonale, qui, dans son mécanisme, ressemble à son pendant intercommunal. Ce montant est le reflet du dynamisme économique de Genève, qui figure comme l'un des seuls cantons contributeurs, aux côtés de Zoug, Zurich, Schwytz, Bâle-Ville, Nidwald, Schaffhouse et Obwald.

Par le biais du projet de loi 13 663 déposé mi-juin 2025, quasiment sans consultation préalable, le Gouvernement genevois entend envoyer 20 % de la facture de la péréquation intercantonale aux communes. Ce transfert de charges atteindrait plus

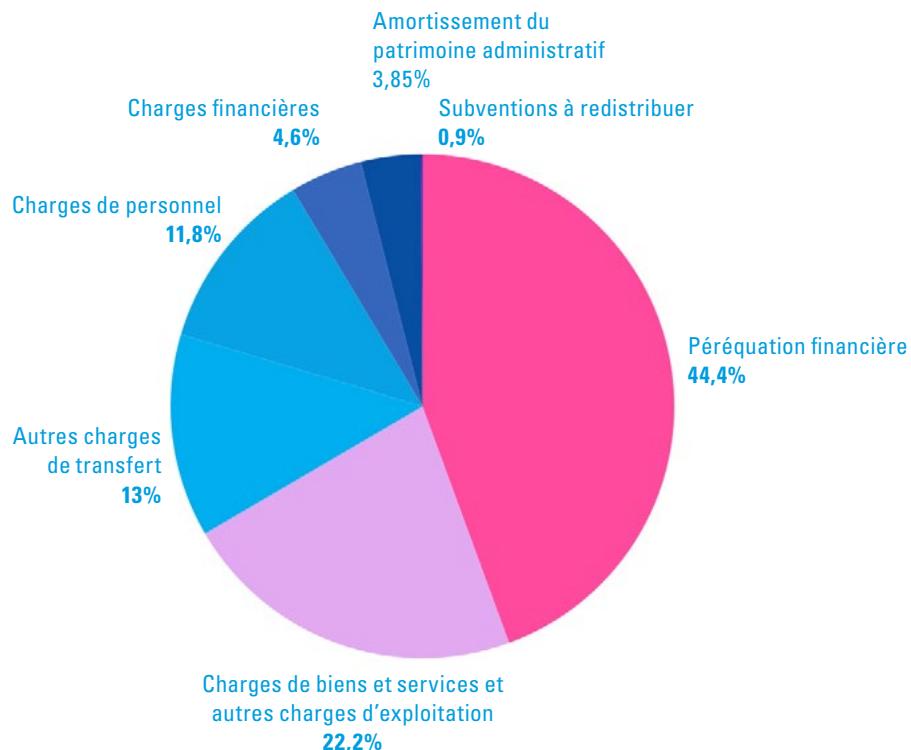


de 108 millions pour l'exercice 2026. Mais les projections fournies dans l'exposé des motifs du projet avancent une somme de 182 millions à l'horizon 2031.

Pour Cologny, cela représenterait la coquette somme de 3,6 millions pour 2026, correspondant grossso modo à deux centimes additionnels.

© Laurent Brodier

Répartition des charges de la commune de Cologny



Dans la torpeur estivale, les communes concernées, Cologny en tête, ont fait des bonds de cabri en prenant connaissance de ce texte. Point n'est besoin d'entrer ici dans le détail du calcul savant concocté par le Conseil d'Etat. Il faut retenir que cette facture ne repose sur aucun transfert de compétences correspondant, alors que les Communes réclament par exemple depuis des années la responsabilité de la police de proximité, domaine dans lequel les polices municipales pourraient se montrer plus efficaces que leur grande sœur cantonale.

Mais surtout, en se bornant à vouloir ponctionner les ressources communales, le Canton s'épargne le douloureux exercice des réformes structurelles, seules susceptibles de résorber le gouffre financier au bord duquel il vacille. Il transmet donc la patate chaude aux communes, leur laissant le soin d'augmenter leur taux de centime additionnel ou de sabrer dans leurs budgets.

Mais le plus choquant dans ce scénario catastrophe est la volonté,

tant du Canton que des entités autonomes et subventionnées, de créer en 2026 plus de 1000 postes équivalents temps plein (ETP). Comme par magie, leur financement correspond peu ou prou au montant de 108 millions réclamé aux communes!

Face à la levée de boucliers unanime des communes et conscients du caractère insoutenable du projet de loi 13 663, les députés de la Commission des finances du Grand Conseil ont sagement décidé de suspendre son traitement. Seuls les représentantes et représentants du Parti socialiste se sont opposés à cette suspension.

Cette épée de Damoclès demeure néanmoins suspendue sur la tête des finances communales. Seul un rejet ou un retrait pur et simple de ce texte seraient susceptibles de les rassurer. La vigilance reste donc de mise!

Cologny

Plus de social pour les Colognotes

Marie-France Asensio, Conseillère municipale, Vice-Présidente de la Commission sociale

Nathalie Schneuwly et Carolyn Olsburgh Lacerda Soares, Conseillères municipales, membres de la Commission sociale

Le groupe PLR à la Commission sociale entend mettre l'accent sur les besoins communaux



Le groupe PLR à la Commission sociale souhaite que la priorité soit avant tout mise sur les besoins communaux lors de cette législature. Nous avons fait campagne pour soutenir les familles.



En attendant la création de la nouvelle crèche de 48 places que nous avons vivement soutenue, un budget de CHF 200 000.– a été voté pour aider les parents d'enfants en âge préscolaire sans place de crèche. A partir de 2026, ils pourront obtenir une contribution financière annuelle allant jusqu'à CHF 14 000.– par famille pour participer à leurs frais de crèche privée (à Cologny ou hors de la commune) ou de garde par une maman de jour à domicile. Ceci en plus évidemment du budget des 2 crèches actuelles (La Gradelle et La Louchette) et du jardin d'enfants de la Marelle de CHF 3 285 600.–.



Nous veillerons au bon développement du service social durant cette législature. Il convient de soutenir les Colognotes, quel que soit leur âge, qui rencontrent des difficultés. Ainsi, les allocations logement ont été augmentées, des cartes du service taxi pour les aînés sont distribuées, des aides ponctuelles pour les devoirs peuvent être fournies. Il convient de tout entreprendre pour aider les



Crèche de la Louchette de 63 places à côté de logements communaux.

enfants dans leur apprentissage, afin de leur offrir un avenir meilleur.

Cologny verse 44 % de son budget à la péréquation communale sans avoir son mot à dire sur les dépenses. Les élus PLR entendent donc veiller à ce que l'argent relevant de la Commission sociale soit dépensé le plus possible localement, en faveur des Colognotes. Le budget des subventions à l'étranger de CHF 286 000.– et celui des associations privées de CHF 180 000.– ont toutefois été maintenus. En revanche, une hausse de CHF 20 000.– qui avait été proposée

en faveur des associations privées a été refusée par le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 novembre 2025, son président ayant dû trancher par sa voix décisive. Il est clair que cette ligne est minime sur le budget total, mais il s'agit d'un signal pour montrer clairement les priorités PLR.

Extension du Centre Sportif de Cologny:

Le padel prend son envol et le golf fera son entrée

Marie-France Asensio, Conseillère municipale, Présidente de la Commission des sports

Après plus de dix ans de réflexion menée par la Commission des sports, le projet d'extension de la halle du Centre Sportif de Cologny (CSC) entre dans sa phase concrète.



Lors de sa séance du 15 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé l'aménagement de deux terrains supplémentaires de padel tennis en sous-sol, venant compléter le terrain déjà installé à titre d'essai dans la halle du CSC.

Ce terrain, conservé suite à l'enthousiasme qu'il a suscité auprès des sportifs, a confirmé l'intérêt croissant pour cette discipline dynamique et conviviale. L'extension envisagée prévoit l'excavation du fond de la halle existante, avec un retrait stratégique en surface et en hauteur de bâtiment, afin de respecter les distances réglementaires vis-à-vis de la zone villa voisine.

Trois terrains de padel et une hauteur de plafond exceptionnelle

Le nouveau complexe comptera ainsi trois terrains de padel, conçus avec une hauteur sous plafond remarquable, permettant l'organisation de tournois officiels. Un petit terrain de pickleball pourrait également voir le jour, répondant à une demande émergente.

Une collaboration exemplaire au service du sport

Ce projet ambitieux est le fruit d'une excellente collaboration entre le comité du CSC et la Commune de Cologny, unis par une même volonté: promouvoir le sport pour tous et



© Laurent Brodier

offrir aux habitantes et habitants de Cologny un éventail toujours plus riche d'activités sportives de qualité. Cette synergie constructive témoigne de l'engagement commun en faveur du bien-être, de la convivialité et de la vitalité locale.

Respect de l'esthétique et du voisinage

Le bardage extérieur demeurera identique à celui de la structure actuelle, garantissant une continuité esthétique essentielle à l'intégration du bâtiment dans son environnement. Une attention particulière est portée à la tranquillité du voisinage: le local technique sera conçu pour ne générer aucune nuisance sonore, et les systèmes de ventilation seront installés dans une zone éloignée des habitations.

Modernisation du Passing et nouvelles installations de golf

Parallèlement, le Passing fait l'objet d'une rénovation complète afin de répondre aux normes énergétiques actuelles. Les deux salles de squash, aujourd'hui inutilisées, seront transformées en un espace dédié à deux simulateurs de golf de haute performance, offrant aux sportifs des outils d'entraînement innovants et adaptés à tous les niveaux.

La sécurité à Cologny: anticiper pour protéger

Alexandre Moushon, Président de la commission de sécurité

Igor Zacharia, Suppléant PLR au Conseil municipal

La sécurité est au cœur de nos préoccupations libérales, car elle constitue l'un des besoins fondamentaux de tout individu, tel que défini par la pyramide de Maslow.



Garantir la sûreté des personnes et des biens n'est pas seulement un objectif, c'est un droit élémentaire auquel chaque citoyen doit pouvoir prétendre. C'est également le devoir premier des autorités communales que d'y répondre concrètement, afin que chaque Colognote puisse vivre en toute quiétude sur notre territoire.



Des compétences toujours plus étendues au niveau communal

Depuis plusieurs années, une tendance lourde s'observe à l'échelle du canton: celle d'un transfert progressif de tâches en matière de sécurité publique vers les communes. Certaines sont voulues, comme le transfert de compétences de police judiciaire aux polices municipales, nécessitant désormais des infrastructures adaptées. D'autres sont indirectement induites par la dégradation du climat sécuritaire général: besoin accru en vidéo-protection, en patrouilles et donc en effectifs supplémentaires.

Et ce mouvement ne s'arrêtera probablement pas là. Les initiatives portées par le PLR au niveau cantonal vont dans ce sens:

- Un projet de loi constitutionnelle visant à supprimer la police de proximité cantonale et à transférer ses compétences aux communes pour faire face à la hausse de la criminalité.

– Une motion déposée en août dernier réclamant des mesures fortes contre le home-jacking, phénomène en inquiétante progression.

Cologny, une commune en avance – mais jamais à l'arrêt

Face à ces défis, Cologny se distingue par son avance sur bon nombre de communes voisines: effectifs renforcés, réseau de caméras de surveillance performant, patrouilles de sécurité privée en appui des agents de Police municipale (APM), dispositifs saisonniers adaptés.

Mais en matière de sécurité, l'immobilisme n'est pas une option. Anticiper, c'est rester une longueur d'avance devant les délinquants.

Une police municipale renforcée et reconnue

Après plusieurs années de sous-effectif, la commune a mené un effort soutenu depuis trois ans pour étoffer son corps d'APM. Sous la conduite de M. Daniel David, la brigade s'est structurée et renforcée:

- Engagement d'un adjoint au responsable de service;
- Deux nouveaux agents actuellement en formation rejoindront l'équipe en juin 2026;
- Portant ainsi le nombre total d'APM à huit.

Ce renforcement se traduit directement sur le terrain: patrouilles plus fréquentes, présence accrue dans les quartiers, échanges facilités avec la population.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: pour l'été 2025, 157 heures de patrouille à vélo, 230 heures à pied, 225 réquisitions, 4807 amendes d'ordre – autant d'indicateurs d'un engagement quotidien et efficace.

Le contrôle du stationnement s'est également professionnalisé, avec un agent dédié toute l'année, épaulé par un second durant l'été. Résultat: le comportement des automobilistes s'est nettement amélioré, avec une baisse de 50 % des amendes d'ordre par rapport à l'été 2024. La présence dissuasive sur le terrain porte donc ses fruits.

Des acteurs engagés: nos APM et la Cp26

La réussite du dispositif sécuritaire cognote repose avant tout sur des femmes et des hommes motivés, dynamiques et investis. Notre corps d'APM s'impose comme un partenaire fiable et apprécié de la population.

Mais la sécurité, c'est aussi notre Compagnie 26 de sapeurs-pompiers volontaires, dirigée par le Commandant Yarissal. Avec plus de 40 interventions cette année, ils incarnent le dévouement et la proximité du service public. Un tiers de leurs



Intensification des patrouilles en cette fin d'année

Comme l'année passée, les patrouilles seront intensifiées, tant par leur nombre que par leurs horaires, pendant le mois de décembre et les vacances scolaires. Mais la prudence reste de rigueur et il est fait appel à la vigilance de chacun pour limiter les risques de cambriolage.

actions concernent des incendies, un quart des inondations, sans oublier les secours aux animaux ou le débâlement de routes obstruées.

Le 1^{er} janvier 2026 marquera une étape importante: l'intégration de la Cp26 au Groupement Service d'Incendie et de Secours (SIS), garantissant davantage de moyens, de formations et de capacités d'intervention – tout en préservant l'ancrage local et l'esprit volontaire qui fait la force de notre compagnie.

Assurer l'avenir en continuant d'avancer

Cologny peut être fière du chemin parcouru, mais la sécurité n'est jamais acquise. Elle se construit jour après jour, par la vigilance, la prévention et la proximité. Grâce à une police municipale renforcée, à des infrastructures modernisées et à des partenariats solides avec nos pompiers volontaires, notre commune consolide son rôle de référence en matière de sécurité locale.

L'action du PLR en la matière restera d'anticiper, d'investir et d'innover, car assurer la sécurité, c'est garantir la liberté et la sérénité de chacun.

**Numéro de la police municipale de Cologny,
24h/24:**

022 737 49 85

Des solutions intelligentes pour votre sécurité

**VIDEO
SYSTEMS**

Alarmes & vidéosurveillance 022 732 22 42 www.vidsys.ch



Tournoi de pétanque du PLR de Cologny

Amanda Guerreiro, Conseillère municipale



Le dimanche 21 septembre, le PLR de Cologny a organisé son tout premier tournoi de pétanque sur les nouveaux terrains flambant neufs de la Villa Chesner. Sous un soleil radieux et dans une ambiance chaleureuse, les boules ont roulé du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, mêlant plaisir du jeu, esprit sportif et convivialité.

L'évènement a attiré un public varié, composé aussi bien d'habitues du cochonnet que de curieux venus découvrir le site. Toutes les générations étaient présentes: des passionnés de longue date aux plus jeunes, intrigués par cet art ludique et accessible. À proximité immédiate des terrains, un espace de jeux a permis aux enfants de s'amuser en toute sécurité pendant que leurs parents disputaient leurs parties – une initiative qui a séduit de nombreuses familles venues partager ce moment ensemble.

Malgré la concurrence du Grand Prix Sailing organisé le même week-end sur le lac, la participation a été excellente. Portés par un bel esprit communautaire, les habitants ont répondu présents pour inaugurer ces nouveaux équipements communaux. Rires, encouragements et discussions animées ont rythmé la journée, ponctuée d'un repas convivial offert par les sponsors et les organisateurs.



En clôture, toutes les équipes ont été remerciées par des lots offerts généreusement par nos sponsors communaux, saluant ainsi la réussite et la bonne humeur de cette première édition.

Ce tournoi de pétanque a confirmé que la Villa Chesner n'est pas seulement un nouvel espace sportif, mais aussi un véritable lieu de rencontre et de lien social à Cologny. Entre compétition amicale, plaisir du jeu et moments de partage, cette journée restera dans les mémoires comme un bel exemple de convivialité locale.



Le réconfort après l'effort.



© Laurent Brodier



© Laurent Brodier



© Laurent Brodier

Valeur locative et déductions: un changement de paradigme

Le 28 septembre dernier, le peuple suisse a tranché en faveur de l'abolition de la valeur locative à 57,73 % des suffrages exprimés. Si nous en étions restés là, nul doute que nous aurions célébré la fin de cet impôt aussi insolite et qu'injuste.

Alexandre Mouthon, Président du Conseil municipal, Président de la Commission de la sécurité

Alexis Couniniotis, Conseiller municipal, membre du Comité directeur du PLR Genève



En revanche, le projet soumis au vote comportait un second volet: la suppression des déductions liées à la charge des intérêts, des coûts d'entretien et des travaux de rénovation. Le PLR Genève a milité contre la réforme, estimant que cette suppression pèserait davantage sur les propriétaires romands que le maintien de la valeur locative.



Ce consensus, imposé par les cantons alémaniques, est profondément insatisfaisant et s'explique par les visions radicalement opposées de la dette entre les cantons latins et alémaniques. Effectivement, si nous la voyons comme outil, dans la mesure où elle est raisonnable, et l'utilisons à bon escient, les cantons outre Sarine la perçoivent comme un poids dont il faut absolument se débarrasser. Nous soulignons que la notion de la dette se traduit en allemand par *die Schuld*, soit l'homonyme du mot faute.

Aussi, n'omettons pas la troisième conséquence de cette votation et celle qui animera sans doute les débats dans les années qui viennent: la possibilité pour les cantons d'introduire un impôt sur les résidences secondaires à l'image de la valeur locative. Si la question se pose, soyez assurés que le PLR luttera farouchement contre l'introduction de cet impôt à Genève, ainsi que contre toute autre nouvelle taxe.

Prochaines étapes

La balle est dorénavant dans le camp du Conseil fédéral qui devra proposer à l'Assemblée fédérale un calendrier qui compte une période transitoire raisonnable permettant aux propriétaires de s'adapter à la nouvelle législation. Ainsi, une entrée en vigueur effective du projet voté n'est pas à prévoir avant début 2028, à savoir que le régime fiscal actuel continue à s'appliquer dans l'intervalle.

Ce que cela signifie concrètement

Jusqu'à présent, les propriétaires de leur logement étaient imposés sur un revenu fictif appelé *valeur locative* – une estimation du loyer qu'ils «paieraient» s'ils étaient locataires de leur propre bien. En contrepartie, ils pouvaient déduire les **intérêts hypothécaires** ainsi que certains **frais d'entretien** ou **travaux énergétiques**.

Désormais, ce système disparaît: la **valeur locative ne sera plus imposée**, mais les **intérêts de dettes privées** (hypothèques, crédits à la consommation, etc.) **ne seront plus déductibles du revenu**. Quelques exceptions sont toutefois prévues: 1) Les **primo-acquéreurs** bénéficieront d'une **déduction transitoire** des intérêts pendant **10 ans**, plafonnée à **10 000 francs pour un couple marié**

(5000 pour une personne seule) la première année, puis réduite de **10 % chaque année**; 2) Les **propriétaires qui louent une partie de leur bien** pourront continuer à **déduire les intérêts au prorata** de la surface ou du revenu locatif correspondant.

L'impôt sur la fortune n'est quant à lui pas concerné: les dettes hypothécaires resteront **déductibles du patrimoine**, que le bien soit loué ou non.

Pour les propriétaires actuels, l'impact dépendra beaucoup de leur situation respective. Si ces derniers ont **remboursé une grande partie de leur prêt**, la réforme leur sera favorable: ils ne seront plus imposés sur une valeur locative souvent jugée injuste, tout en ayant peu ou plus d'intérêts à déduire. Leur revenu imposable devrait donc diminuer.

En revanche, s'ils sont encore **fortement endettés**, ils perdront leur avantage fiscal lié à la déduction des intérêts. Leur charge fiscale nette pourrait donc augmenter légèrement.

Autre point important: les **travaux d'entretien ou de rénovation énergétique** seront probablement **moins intéressants fiscalement**, du moins au niveau fédéral. Certains

cantons pourraient maintenir des déductions ou offrir des **subventions** pour encourager les assainissements énergétiques, mais cela variera selon les politiques locales.

Concrètement, il sera utile que les propriétaires **réévaluent leur financement** et décident s'il est pertinent d'amortir une partie de leur dette avant 2028; de **planifier les travaux** de rénovation avant la réforme si leur déduction actuelle représente un avantage significatif; et enfin de **simuler** l'impact de la suppression de la valeur locative sur leur revenu imposable afin d'éviter toute surprise.

Pour les primo-acquéreurs le changement est important. Jusqu'ici, les intérêts hypothécaires permettaient d'alléger la facture fiscale pendant les premières années, ce qui rendait l'achat plus attractif. Ce levier disparaît presque entièrement, à l'exception de la **déduction transitoire sur dix ans**.

Ce qu'il est judicieux de faire d'ici à l'entrée en vigueur

Si vous êtes propriétaire

- Simulez votre fiscalité future:** calculez votre revenu imposable sans valeur locative et sans déduction d'intérêts, pour ajuster votre budget.
- Analysez votre dette:** comparez le coût net d'un amortissement

anticipé avec le maintien du financement actuel.

- Programmez vos travaux intelligemment:** si vous envisagez une rénovation énergétique, vérifiez si elle reste déductible ou subventionnée dans votre canton.
- Anticipez les règles sur les résidences secondaires:** certains cantons pourraient introduire un impôt spécifique pour compenser la perte de recettes.

Si vous êtes futur acquéreur

- Établissez votre plan de financement sans avantage fiscal:** mieux vaut être conservateur et se baser sur la charge réelle.
- Constituez un matelas de sécurité:** viser six à douze mois de charges de réserve est une bonne pratique.

En résumé, la suppression de la valeur locative marque le début d'un nouveau système dans lequel les propriétaires ne seront plus imposés sur un revenu fictif, mais perdront en contrepartie une partie de la flexibilité fiscale sur les intérêts et les rénovations. Les **propriétaires peu endettés** en sortiront gagnants; les **emprunteurs récents** devront s'adapter à un environnement moins avantageux fiscalement.

NOËL FOURRURES
1 place Claparède, GENEVE - 022 346 28 55 - www.noelfourrures.ch

PENSEZ À RELOOKER VOTRE FOURRURE

NOUVELLE COLLECTION

Nouvelles du Conseil municipal

Olivier Girardet, Président du PLR Cologny, Président de la commission des routes et des espaces publics



Manifestation des jeunes socialistes

C'est avec soulagement que nous avons appris l'annulation de la manifestation des jeunes socialistes, qui était prévue le 22 novembre dernier et s'annonçait potentiellement agitée. Nous remercions vivement le Conseil administratif pour sa gestion proactive de la situation et, en particulier, Édouard Cuendet d'avoir alerté le Conseil d'État des risques liés à cette manifestation.



Sécurité

Durant les vacances de Noël et Nouvel An, la commune renforcera les patrouilles de l'entreprise de sécurité SIR. Nous vous invitons à signaler tout comportement suspect au 022 737 49 85 ou au 117. Nous vous informons également qu'au 1^{er} novembre, un nouvel agent de la Police municipale a été engagé et que deux ont débuté leur formation.



Crèches

Comme présenté lors de l'Université d'été du PLR et déjà mise en place par nos collègues du PLR

Chêne-Bougeries, Cologny introduira, début 2026, une aide financière destinée aux parents d'enfants en âge préscolaire. Doté d'un budget de 200 000 francs, voté par le Conseil municipal, ce soutien permettra aux familles de choisir plus librement entre une place en crèche privée (aussi à l'extérieur de Cologny) ou encore l'engagement d'une nounou en attendant l'ouverture de la grande crèche des Fours qui aura 48 places.



Sport

Le Conseil municipal poursuit son engagement en faveur du sport et subventionnera l'acquisition de 10 petits voiliers légers (Optimist) qui seront utilisés par la Société Nautique de Genève, notamment pour les cours d'été de voile pour les jeunes Colognotes.



Finances

Le budget 2026 affiche un résultat positif de 33 485 francs et des charges pour plus de 55 millions dont 44 % rien que pour la péréquation intercommunale! Le centime additionnel reste inchangé, à savoir 25.



Routes

La commune de Cologny continue son combat pour le maintien d'une berme centrale sur le quai de Cologny (relevant du domaine public cantonal). Concernant la vitesse excessive sur la voie verte, à la hauteur de Pré-Picot, la commune a fait part de sa volonté d'étudier des solutions pour sécuriser les piétons qui traversent cette voie. Malheureusement, le processus s'annonce compliqué, le terrain appartenant aux CFF.



Sapeurs-pompiers volontaires (Compagnie 26)

Cologny rejoindra en janvier 2026 le Groupement du Service d'incendie et de secours (GSIS). Cette intégration offrira des formations harmonisées et une meilleure mutualisation des ressources, tout en préservant l'ancre local et la représentation de Cologny dans les décisions liées à la sécurité.

GRANGE

Plongeons au cœur de vos projets

L'immobilier au cœur de la vie locale

grange.ch